RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03251
Numéro SIREN : 809 471 972
Nom ou dénomination : ABELNI

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2021 sous le numéro de dépôt 60090

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD
2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABELNI	2 QUAI AULAGNIER 92600 ASNIERES SUR SEINE
SIRET 8 0 9 4 7 1 9 7 2 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	12 196	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET TCHEMENI 63 AVENUE JEAN JAURES 93320 LES PAVILLONS SOUS BOI *Tél:*	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu ASNIERES SUR SEINE
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature BERRIMA ABELNI
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

1 **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2021

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 2 QUAI AULAGNIER 92600 ASNIERES SUR SEINE

Numéro SIRET * : 80947197200020

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122020 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122019 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028 : 2 873	030 : 1 672	1 201	387
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044 : 2 873	048 : 1 672	1 201	387
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068 : 18 020	070	18 020	87 610
	Créances (2) — Autres * (3)	072 : 9 916	074	9 916	13 225
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 : 11 723	086	11 723	3 842
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096 : 39 659	098	39 659	104 677
	Total général (I+II)	110 : 42 532	112 : 1 672	40 860	105 065

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	300	300
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	3 533	5 799
	Résultat de l'exercice	136	12 632	(2 266)
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	19 465	6 833
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 681	5 599
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 : 891)	172	16 713	92 633
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	21 394	98 232
	Total général (I + II + III)	180	40 860	105 065

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 295
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2021**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122020 (1)	Exercice N-1 clos le 31122019 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	80 053 / 54 381
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	417
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	80 053 / 54 798
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	11
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	43 728 / 45 194
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	904 / 417
	Rémunérations du personnel *		250	19 877 / 10 509
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	494 / 296
	Dotations aux amortissements *		254	481 / 263
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	65 495 / 56 679
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	14 559 / (1 881)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	12
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	110 / 385
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	1 829
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	12 632 / (2 266)

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	12 632 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318	
	Provisions non déductibles *								322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324	1 829
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138 / 342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992 / 350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	14 461 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)								356	
	Déficits antérieurs reportables : * 2 266 ; dont imputés sur le résultat :									360 2 266
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	12 196 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI 31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 578	472	1 295	474		476	2 873	2 873
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 578	492	1 295	494		496	2 873	2 873

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 191	562	481	564		566	1 672
TOTAL		570	1 191	572	481	574		576	1 672

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Quadra

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	2 266	Déficits imputés	983	2 266
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 010
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 995
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI				Néant	X*
Exercice ouvert le : 01/01/2020	et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024		160			
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 80947197200020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELNI

ADRESSE (voie) 2 QUAI AULAGNIER

CODE POSTAL 92600 VILLE ASNIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique BERRIMA | Prénom(s) ABELNI

Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2021

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122020 **N° SIRET** 80947197200020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELNI

ADRESSE (voie) 2 QUAI AULAGNIER

CODE POSTAL 92600 VILLE ASNIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Société ABELNI
92600 ASNIERES SUR SEINE

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 201	387	814	210.03
21830000	Materiel de bureau et informat	2 873	1 578	1 295	82.06
28183000	MACBOOK PRO	1 672-	1 191-	481-	40.42-
TOTAL I		1 201	387	814	210.03
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		18 020	87 610	69 590-	79.43-
41100000		6 342	75 932	69 590-	91.65-
41600000	Clients douteux ou litigieux	11 679	11 679		
AUTRES CREANCES		9 916	13 225	3 309-	25.02-
40100000		4 188	6 944	2 756-	39.69-
42100000	Personnel : rÃ©munÃ©rations dÃ		1 196	1 196-	100.00-
42100001	BELMOKHTAR KENZA	2 472		2 472	
44400000	Etat impÃ´t sur les bÃ©nÃ©fice	1 463	3 292	1 829-	55.56-
46700000	Autres comptes debit. ou credi	1 793	1 793		
DISPONIBILITES		11 723	3 842	7 881	205.11
51200000	Banque	11 723	3 842	7 881	205.11
TOTAL II		39 659	104 677	65 019-	62.11-
TOTAL GENERAL		40 860	105 065	64 205-	61.11-

Société ABELNI
92600 ASNIERES SUR SEINE

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		3 000	3 000		
10100000	Capital	3 000	3 000		
RESERVE LEGALE		300	300		
10610000	Reserve legale	300	300		
REPORT A NOUVEAU		3 533	5 799	2 266-	39.07-
11000000	Report a nouveau (solde credit	10 197	9 684	513	5.29
11900000	Report a nouveau (solde debite	6 664-	4 398-	2 266-	51.52-
12000000	Résultat		513	513-	100.00-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		12 632	2 266-	14 898	657.54
TOTAL I		19 465	6 833	12 632	184.87
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 681	5 599	918-	16.39-
40100000		4 681	5 599	918-	16.39-
AUTRES DETTES		16 713	92 633	75 920-	81.96-
41100000		2 550	77 041	74 491-	96.69-
42100002	GAMHA MYRIAM	1 139		1 139	
42100003	BENAISSI AMIRA	1 085		1 085	
43100000	URSSAF	108	100	8	8.35
43720000	RETRAITE	19		19	
43860000	TAXE D'APPRENTISSAGE	164		164	
44551000	TVA A PAYER	10 756		10 756	
45500000	Associes comptes courants	891	15 492	14 601-	94.25-
TOTAL III		21 394	98 232	76 837-	78.22-
TOTAL GENERAL		40 860	105 065	64 205-	61.11-

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	80 053	54 381	25 672	47.21
70600000 Prestations de services	80 053	54 381	25 672	47.21
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		417	417-	100.00-
74000001 SUBVENTION APPRENTISSAGE		417	417-	100.00-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	80 053	54 798	25 255	46.09
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	11		11	
60220000 Fournitures consommables	11		11	
AUTRES CHARGES EXTERNES	43 728	45 194	1 466-	3.24-
60400000 Achats etudes et prestat. serv	23 407	22 628	779	3.44
60630000 Fournit. entretien & petit equ	1 362	817	545	66.66
60640000 Fournitures administratives	8	549	542-	98.62-
61320000 Locations immobilieres	7 250	10 170	2 920-	28.71-
61350000 LOCATION MOBILIERE		210	210-	100.00-
61400000 Charges locatives	3 200		3 200	
61600000 ASSURANCE	370		370	
62260000 Honoraires	1 650		1 650	
62270000 FRAIS ET ACTE CONTENTIEUX		4	4-	100.00-
62300000 PUBLICITE	350		350	
62510000 Voyages et deplacements	2 808	6 457	3 649-	56.52-
62570000 Receptions	1 965	3 042	1 077-	35.41-
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	767	638	129	20.19
62700000 Services bancaires et assim.	592	680	88-	12.93-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	904	417	487	116.71
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE		417	417-	100.00-
63330000	164		164	
63512000 Taxes foncieres	740		740	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	19 877	10 509	9 368	89.14
64110000 Salaires appointements	15 754	9 899	5 855	59.15
64130000 Primes et gratifications	3 222	500	2 722	544.33
64140000	902	111	791	715.93
CHARGES SOCIALES	494	296	198	66.96
64510000 Cotisations urssaf	224	281	57-	20.20-
64530000	0-		0-	
64532000	0-		0-	
64540000	267	15	252	NS
64580000	2		2	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	481	263	218	82.94
68112000	481	263	218	82.94
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	65 495	56 679	8 816	15.55
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	14 559	1 881-	16 439	874.08
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12		12	
77100000 Produits except. sur oper. ges	12		12	

DETAIL LIASSE 2033-B

		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES		110	385	276-	71.56-
67100000	Charg. except. sur operat. ges	10		10	
67120000	Pénalités amende	90		90	
67130000	DONS ET LIBERALITES	10	340	330-	97.06-
67210000	Comptes d'attente		45	45-	100.00-
IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 829		1 829	
69500000	IMPOT SUR LES SOCIETES	1 829		1 829	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)		12 632	2 266-	14 898	657.54

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales	Référence	Page
30/06/2021	Client 616271 Société ABELNI		1
Collaborateur	2 QUAI AULAGNIER	Exercice	
ETC HBO HBO		01/01/2020 31/12/2020	
	92600 ASNIERES SUR SEINE		

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 A colonne 1	010	2033 A colonne 2	012		
2033 A colonne 1	014	2033 A colonne 2	016		
2033 A colonne 1	028	2033 A colonne 2	030		
2033 A colonne 1	040	2033 A colonne 2	042		
2033 A colonne 1	050	2033 A colonne 2	052		
2033 A colonne 1	060	2033 A colonne 2	062		
2033 A colonne 1	068	2033 A colonne 2	070		
2033 A colonne 1	072	2033 A colonne 2	074		
2033 A colonne 1	080	2033 A colonne 2	082		
2033 A	110-112	2033 A	180		
2033 A	110-112 (N-1)	2033 A	180 (N-1)		
2033 A	131	2033 A	132		
2033 A	169	2033 A	172		
2033 A	193	2033 A	040		
2033 A	197	2033 A	068+072+092		
2033 A	199	2033 A	072		
2033 A	195	2033 A	156+164+166+172		
2033 A	050	2033 B	240		
2033 A	060	2033 B	236		
2033 A	136	2033 B	310		
2033 A	136 (N-1)	2033 B	310 (N-1)		
2033 A	184	2033 B	290		
2033 A	050	2033 B	222+240		
2033 A	060	2033 B	236		
2033 A	010+014	2033 C	406+416		
2033 A	028	2033 C	426+436+446+456+466+476		
2033 A	040	2033 C	486		
2033 A	044	2033 C	496		
2033 A	012+016	2033 C	506		
2033 A	030	2033 C	516+526+536+546+556+566		
2033 A	048	2033 C	576+636 (2033-D)		
2033 A	112+140+154	2033 C	576+686 (2033-D)		
2033 A	182	2033 C	492		
2033 A	184	2033 C	584		
2033 A	052+062	2033 D	646		
2033 A	070	2033 D	656		
2033 A	074+082	2033 D	666		
2033 A	140	2033 D	606+616		

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 A	140 (N-1)	2033 D	600+610		
2033 A	154	2033 D	626		
2033 A	154 (N-1)	2033 D	620		
2033 B	370	2031 ou 2065	Cadre C ligne 1 colonne 1	(1)	
2033 B	372	2031 ou 2065	Cadre C ligne 1 colonne 2		
2033 B	342	2031 ou 2065	Cadre C lig.6 (2031) ou 3 (2065)		
2033 B	209	2033 B	210		
2033 B	215	2033 B	214		
2033 B	217	2033 B	218		
2033 B	Dont crédit bail	2033 B	242		
2033 B	243	2033 B	244		
2033 B	259	2033 B	262		
2033 B	248	2033 B	330		
2033 B	344+346	2033 B	350		
2033 B	380	2033 B	252		
2033 B	254	2033 C	572		
2033 B	300	2033 C	582		
2033 B	290	2033 C	584		
2033 B	350	2033 C	597+599		
2033 B	230+290	2033 D	684		
2033 B	256	2033 D	682		
2033 B	322	2033 D	780		
2033 B	360	2033 D	982		
2033 B	360	2033 D	983		
2033 C	466	2031 ou 2065	mention P en cadre F		
2033 C	400+402-404	2033 C	406		
2033 C	410+412-414	2033 C	416		
2033 C	420+422-424	2033 C	426		
2033 C	430+432-434	2033 C	436		
2033 C	440+442-444	2033 C	446		
2033 C	450+452-454	2033 C	456		
2033 C	460+462-464	2033 C	466		
2033 C	470+472-474	2033 C	476		
2033 C	480+482-484	2033 C	486		
2033 C	490+492-494	2033 C	496		
2033 C	500+502-504	2033 C	506		
2033 C	510+512-514	2033 C	516		
2033 C	520+522-524	2033 C	526		

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
2033 C	530+532-534	2033 C	536		
2033 C	540+542-544	2033 C	546		
2033 C	550+552-554	2033 C	556		
2033 C	560+562-564	2033 C	566		
2033 C	570+572-574	2033 C	576		
2033 C	494	2033 C	578		
2033 C	574	2033 C	580		
2033 C	584-582	2033 C	586+587+589		
2033 C	599	2031 ou 2065	Plus values à long terme		
2033 C	597	2065	Plus values à long terme		
2033 C	585	2065	Plus values à long terme		
2033 D	600+602-604	2033 D	606		
2033 D	610+612-614	2033 D	616		
2033 D	620+622-624	2033 D	626		
2033 D	630+632-634	2033 D	636		
2033 D	640+642-644	2033 D	646		
2033 D	650+652-654	2033 D	656		
2033 D	660+662-664	2033 D	666		
2033 D	680+682-684	2033 D	686		
2033 D	602	2033 D	770		
2033 D	604	2033 D	775		
2033B	370	2065	Bénéfice taux 33.33 + taux 15		
2065	Bénéfice taux 15 %				
2033 B	986	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	987	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	981	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	989	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	345	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	344	2065	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	986	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	987	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	981	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	989	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	345	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		
2033 B	344	2031	Exonérat° Entreprise Nouvelle		

ABELNI

Société par **A**ctions **S**implifiée **U**nipersonnelle
Au capital de 3000 Euros
Siège Social : 2 Quai Aulagnier,
Port Van Gogh péniche
92600 Asnières-sur-Seine
R.C.S. Nanterre 809 471 972

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT
Le **15 MAI**
A 11 heures,

Les Actionnaires de la société **ABELNI** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social s'élève à la somme de Trois Mille Euros (3000). Il est divisé en Cent (100) actions de 30 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, 2 Quai Aulagnier, Port Van Gogh péniche 92600 Asnières-sur-Seine.

Sur convocation de la Présidence.

Madame **BERRIMA Sabrina**	100 Actions
TOTAL DES ACTIONS FORMANT LE CAPITAL SOCIAL :	100 Actions

Seul Actionnaire de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
Les associés présents ou représentés possédant 100 actions et représentant ainsi la majorité en nombre des actionnaires et les trois quarts des actions sociales, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame **BERRIMA Sabrina,** Présidente.
La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020 et quitus à la présidence.
3. Approbation du salaire du gérant
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2020,
- Le rapport de gestion établi par la présidente,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidente.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne au Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2020.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Présidente et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2020 **12 632 €** de la manière suivante :

- Report à nouveau : **12 632 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Présidente de la Société ou à tous porteurs des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11 h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

Fait à Asnières-sur-Seine
Le 15/05/2021

Signature
Madame **BERRIMA Sabrina**



ABELNI

Société par **A**ctions **S**implifiée **U**nipersonnelle
Au capital de 3000 Euros
Siège Social : 2 Quai Aulagnier,
Port Van Gogh péniche
92600 Asnières-sur-Seine
R.C.S. Nanterre 809 471 972

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2021

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES INFORMATIONS COMPTABLES POUR RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à **80 053 €.**
Le montant des traitements et salaires s'élève à **19 877 €.**
Le montant des cotisations sociales s'élève à **494 €.**
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteints au total **65 495 €.**
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **14 559 €.**
Après prise en compte :

- ✓ des charges exceptionnelles de 110 €.
- ✓ de charges financières de 0 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par un Bénéfice de **12 632 €.**

- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2020 d'un montant total de **12 632 €.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les affectations suivantes :
- Report à nouveau : **12 632 €**

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

APPOINTEMENTS DU GERANT

Vous aurez à donner quitus de la gestion pour l'exercice **31/12/2020** et à ratifier la rémunération perçue par le gérant (Appointements, Salaires) au cours dudit exercice.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.
Fait à Asnières-sur-Seine

Le 15/05/2020

Signature

Sabrina BERRIMA

